GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

N° engagement

11.7.12.012 - Frais de route (ONE)

kg

modèle

E6

Feuille de route - Engagement de dépenses

Frais de route et de séjour à l'étranger (règlement grand-ducal du 14 juin 2015)

Exercice et budget 10.0.12.012 - Frais de route (Dépenses générales) 11.6.12.012 - Frais de route (CSEE) 10.7.12.012 - Frais de route (S-EBS)

> 11.5.12.012 - Frais de route (MEE) GXXDDEP - Gestion séparée du lycée / service

> > Autre:

Autorisation du/des voyage(s) de service à l'étranger spécifié(s) ci-après:

Nom et Prénom Qualité Département/Administration Compte Email

Adresse privée Résidence officielle

Adresse officielle Lieu de départ

Itinéraire et destination Adresse à l'étranger

Date prévue pour le départ Date prévue pour la rentrée Heure prévue pour le départ Heure prévue pour la rentrée

Autorisation valable pour les voyages concernant la même mission et la même destination pendant la période

Indication concernant la mission:

Rapport de mission à transmettre à:

et à joindre à la déclaration

Estimation de la dépense

1. Frais de séjour (barèmes suivant règlement du Gouvernement en Conseil du 15 décembre 2021)

1.1 Indemnité de séjour

a) 1ère journée unités b) journées entières unités c) dernière journée unités Total (a+b+c) unités Indemnité forfaitaire

Total indemnité de séjour

1.2 Indemnité de nuit

nombre de nuitées unités

indemnité par nuit (forfait)

indemnité par nuit (dépassement *)

Total indemnité de nuit.....

2. Frais de route train (1ère classe) € €

Moyen de transport (classe) avion (economy) émissions CO2 du trajet en avion

voiture privée au tarif train 1ère cl. € km voiture privée

Motivation du recours à la voiture privée (art. 14(3) RGD du 14.6.2015):

3. Autres frais

Montant total de l'engagement.....

voyages de service Total de l'engagement provisionnel...... Engagement provisionnel pour

Remarques

* En cas de dépassement du forfait, les motifs sont à préciser sur une feuille séparée.

Le demandeur s'engage à transmettre, à son chef de service, la déclaration du déplacement au plus tard 4 semaines après la date de retour du voyage de service. Le demandeur s'engage à informer sans délai le service finances et budget du MENJE en cas d'annulation ou de report du voyage.

Signature du demandeur	Signature du responsable hiérarchique	Signature d'un délégué du Ministre
Luxembourg, le	Luxembourg, le	Luxembourg, le
(signature)	(signature)	(signature)